

BAREME DES HONORAIRES 2022
Appliqué sur les ventes ou locations des biens immeubles
Bureaux, Locaux Commerciaux et Industriels et Fonciers
Négociées par notre cabinet

1°) Honoraires de négociation hors taxe calculés sur le montant hors droits et taxes de la vente ou de la cession :

Pour un bien ou un actif immobilier :

➤	Inférieur ou égal à 35 000 €.....	9 % HT
➤	100 000 €.....	8 % HT
➤	500 000 €.....	7 % HT
➤	750 000 €.....	6 % HT
➤	2 000 000 €.....	5 % HT
➤	au-delà de 2 000 000 €.....	4 % HT

Un acompte sur le prix correspondant à 10 % du montant négocié sera déposé au cabinet PROPERTY-ENTREPRISES en un chèque libellé à l'ordre de :

S.A. GROUPE FONCIER FOCH

Compte Séquestre n° 08001952049

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE RHONE ALPES (CERA)

2°) Honoraires de négociation calculés sur le montant annuel Hors Taxes de location dans le cadre d'une Convention d'Occupation Précaire, d'un bail professionnel ou d'un bail commercial :

30 % HT à répartir entre mandant et preneur conformément au mandat enregistré.

Le minimum de facturation étant fixé à 700 € HT.

3°) Honoraires de rédaction :

Bail : **10 % HT** du loyer annuel HT à la charge du preneur.

Compromis : **700 €/HT forfaitaire** à la charge de l'acquéreur déductible des honoraires dus lors de la réalisation de la vente.

4°) Estimation :

90 € HT la vacation + frais de dossier secrétariat **80 € HT.**

Tarifs en vigueur à compter du 15 décembre 2021.